

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

## DECISION DU PRESIDENT



**Objet : Adhésion au groupement de commandes – MARCHÉ DE GROUPEMENT DE COMMANDE PRESTATIONS ET FOURNITURES DANS LE DOMAINE DES NTIC**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire et au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant qu'**un groupement de commande en matière de télécommunication avait été constitué en 2017 entre la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et 25 de ses communes membres.

**Considérant que** ce groupement arrivera à son terme en décembre 2021. Le Conseil Départemental de la Dordogne propose de constituer un nouveau groupement cette fois-ci à l'échelle départementale. Celui-ci traitera de tous les domaines des nouvelles technologies afin de faire bénéficier à l'ensemble des communes qui souhaiteront y adhérer des bénéfices financiers qui résulteront de l'effet de masse de la commande publique et d'un appui technique à la fois pour la passation des marchés et durant leur exécution.

**Considérant que** le Grand Périgueux et ses communes membres ont des besoins en la matière et souhaitent se regrouper avec le Conseil Départemental pour pourvoir à leurs besoins et générer des économies par la massification du volume de commandes.


Le Président,

DECIDE

**Article 1er** : d'approuver l'adhésion du Grand Périgueux au groupement de commandes concernant des prestations et fournitures suivantes :

- Prestations de télécommunications et fourniture de terminaux,
- Matériel bureautique, matériel multimédia et audiovisuel,
- Prestations et matériel d'infrastructures serveurs et stockage,
- Prestations et matériel d'infrastructures réseaux, téléphonie et usages collaboratifs,
- Prestations de sécurité informatique.

**Article 2** : de signer tout document relatif à ce groupement notamment la convention de Groupement de commandes.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le   
ID : 024-200040392-20210318-DEC2021019-AR

Fait à Périgueux, le

18 MARS 2021

Le Président  
Jacques AUZOU



Affiché le :

18 MARS 2021